

1° Celui de Chandore, composé de six paroisses situées dans les forêts noires, Cormaranche, Hauteville, Lompnes, Corcelles, Chandore et Brenod ;

2° Celui de Valromay, réunissant le grand et le petit Abbergement, Hotonnes, Larivière, Rufieu, Lompnieu, Sutrieu, Songieu, Sothonod, Lilignod, Merulas, Chavornay et Marchamp ;

3° Celui du bas Valromay : Charencin, Fitignieu, Chemilieu, Passin, Poisieu, Lochieu, Vieu, Champagne, Belmont, Thésieu ;

4° Celui de Champfromier, dont les paroisses étaient : Echallon, Belleydoux, Saint-Germain-de-Joux, Moranges, Cras, Champfromier, Laleirias, Charix, Seyssel, Corbonod, Angelfort, Chanay, Lhopital, Sorgieu, Genissiat, Billiat, Ville-en-Michaille, Châtillon-de-Michaille, Ardon, Vouvray, Ochias, Musinens, Longeray, Furens, Mentières ;

5° Celui de Flaccieu ; paroisses : Vonges et Marignieu, Flaccieu, Polliu et Cressin, Lavours, Chanas, Béon, Culoz et Luyrieu, Talissieu, Amésieu, Yon et Cervérieu, Rochefort.

Au moyen des pouillés conservés par les anciens historio-graphes de notre province et dans les archives de la bibliothèque de Lyon, j'ai tracé avec précision les limites des trois diocèses dans le Bugey. Les archiprêtres, délégués des évêques pour surveiller et administrer les paroisses, étaient tenus de résider dans leurs archiprêtrés ; ils visitaient les églises, s'enquéraient de leurs besoins, distribuaient les huiles saintes, constataient l'état du mobilier, ordonnaient les réparations des édifices et l'état convenable des ornements et habits sacerdotaux, maintenaient la bonne discipline ecclésiastique, recevaient les plaintes des paroissiens et déléraient le tout à l'évêque dans des rapports périodiques.

La plupart des paroisses étaient en outre placées sous le